

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un
En exercice : 15	le 13 septembre
Présents : 14	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 14	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M. Jean-Marie LAFOSSE
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 8/09/2021

Présents : Jean-Marie LAFOSSE, Guy VICTOR, Christelle DA SILVA, Corinne SEGALA, Myriam GOUX, Isabelle GLANES, Valérie GESLOT DYON, Jean-Luc FILLOL, Jean-Louis FROMENTIN, Elanie BARRAU, Daniel CARRIÉ, Rodolphe BERNOU, Laurence PICHAYROU, Olivier GIRAUD.

Absents – Excusés : Thierry CAUSSAT

Myriam GOUX a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12/07/2021
- Décision modificative : Multiservice
- Complément d'adressage Pech d'Oueilles
- Démission poste du 4ème adjoint
- Cantine à 1 €

27-2021 : Budget 2021 Multiservice – Décision modificative n°1.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 7-2021 du 8/03/2021 relative au vote du budget primitif MULTISERVICE pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget primitif MULTISERVICE 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
6066 - Carburants	30 000,00	701 - Vente de produits	30 000,00
Total dépenses	30 000,00	Total recettes	30 000,00

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le

Démission du 4^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Thierry CAUSSAT a envoyé un courrier de démission en date du 31/08/21 de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint.

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, le courrier a été transmis à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne pour acceptation, aucun retour n'a été reçu à ce jour.

La décision est donc remise au prochain conseil.

Pour rappel réglementation :

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Tarification Sociale Restauration Scolaire

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

C'est pour réduire cette inégalité sur l'ensemble du territoire que l'Etat s'est engagé à accompagner les collectivités, plus particulièrement dans les territoires ruraux (communes de moins de 10 000 habitants).

Le Ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'élargissement de la mesure aux communes éligibles à la DSR de péréquation dont Hautefage-la-Tour est bénéficiaire. Une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

L'aide financière du gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€. Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire une étude à ce sujet si le conseil est favorable à ce déploiement.

Le conseil municipal donne son accord. La décision est remise au prochain conseil.

Journées Européennes du patrimoine à Hautefage-la-Tour.

Le 18 et le 19 septembre 2021 auront lieu les JEP à Hautefage-la-Tour. Un jeu enquête ainsi qu'un concert sont organisés par le pays d'art et d'histoire de Villeneuve sur Lot à partir de 16h à l'Eglise Notre Dame. (Sous réservation et passe-sanitaire obligatoire.)

Terrain Multisport :

Les travaux avancent comme prévu.

Logements Communaux :

Des devis de rénovation de menuiseries pour les 2 logements de la commune ont été réalisés.

Après consultation, le mieux disant est la Ste IDEKA pour un montant de 7506.49 €.

Ces travaux comprennent :

- Changement de la porte d'entrée du logement au-dessus de la mairie.
- Changement de toutes les menuiseries à l'appartement sis au 292 Avenue de la Rovère.

Les travaux pourraient se faire au mieux en décembre compte tenu des délais d'approvisionnement.

Rond-point de Piquepoul :

Les peintures au sol (flèches de rabattement) seront refaites par la CAGV.

Location Salle des fêtes :

La cuisine sera vidée des installations dangereuses ou en panne (piano à gaz, friteuse...). Afin de louer la salle dans de bonnes conditions.

Horaires garderie :

Les heures de garderie ont été définies en conseil municipal en 2014 et sont inchangées.

Les personnes en charges de la garderie continueront de noter l'heure d'arrivée des enfants. Les enfants arrivant après de 8h25 ne seront pas facturés

Heures de réunion du conseil municipal

Après réflexion, les membres du conseil demandent à ce que les réunions soient décalées à 20h.